



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2021 – 01

Mercredi 6 janvier 2021 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Vœux 2021

Chères habitantes, chers habitants,

Les mesures sanitaires ne nous permettent pas, cette année, de nous réunir pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la Salle Polyvalente. Le moment convivial devra donc attendre.

2020 a été marquée par l'arrivée du virus dans nos vies et notre quotidien en a été bouleversé. Nous avons dû prendre des mesures particulières dans nos gestes et dans nos relations quotidiennes. De nombreuses familles ont été touchées et certaines ont eu à pleurer l'un de leurs proches.

Le bilan de l'année 2020 reste plutôt morose :

- Les élections municipales de mars 2020 n'ont pas pu bénéficier d'une campagne avec des échanges citoyens par les moyens habituels. Le vote aux urnes a été entouré de mesures sanitaires très importantes.

Malgré les difficultés, la nouvelle équipe municipale, renouvelée à la moitié de ses membres a pris ses fonctions et vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée.

- Le confinement est arrivé avec l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul pour éviter toute contamination. Cette période a été très difficile pour chacun d'entre nous. Certaines personnes se sont retrouvées seules, loin des autres, loin de leur travail, loin de toute activité. Les personnes âgées ont particulièrement souffert de ce confinement. Il n'a pas été facile de se couper des relations qui ponctuent leur quotidien et certaines personnes ont été totalement désorientées.

- Les entreprises et les artisans ont été touchés par le ralentissement ou l'arrêt de leur activité. Les associations ont vu également leur activité réduire avec la baisse du nombre d'adhésions, ainsi que l'annulation des manifestations organisées habituellement. Les collégiens, lycéens et étudiants ont également dû adopter un enseignement à distance.

Ainsi, la crise sanitaire que nous vivons nous impacte tous et je voudrais saluer le courage et le sérieux dont chacun a fait preuve jusqu'à maintenant. C'est grâce à cette implication de chacun que nous pouvons être fiers d'avoir fait reculer la maladie. Nous savons que les conséquences vont parfois être importantes et qu'il va falloir redoubler encore de patience et de volonté pour retrouver une période plus calme.

A travers l'actualité quotidienne nous avons un suivi régulier de cette crise sanitaire mondiale sans précédent. Mais il serait vain de donner les tendances à venir. L'évolution de la pandémie est incertaine, même si nous apercevons le bout du tunnel.

La gestion de cette crise est hasardeuse et les décisions et mesures gouvernementales sont parfois floues et/ou contradictoires. Le climat social est tendu et anxiogène.



Il nous faudra encore patienter plusieurs mois, le temps que les vaccins puissent améliorer, on l'espère la situation. Les manifestations et festivités, qu'elles soient associatives ou municipales ne sont toujours pas autorisées ni possible (*le repas des aînés sera reporté ou remplacé par la distribution d'un colis*).

Ainsi, aujourd'hui, nous sommes pleins d'incertitudes et il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter. Mais en ce début d'année, je souhaite que nous restions tous solidaires et unis.

La situation financière de la commune est stable et saine. Nous avons plusieurs projets et réflexions en cours : réhabilitation de la place du Terreau, amélioration du cadre de vie, éclairage public en LED, fiabiliser la potabilité de l'eau, extension ou création d'un 2em cimetière communal en périphérie du village....

Notre population reste stable à 639 habitants (*595 sans les étudiants et communautés*).

En 2020, nous avons eu la joie de voir arriver 5 naissances, 3 mariages célébrés, mais aussi 5 décès à déplorer. De nouveaux habitants ont emménagé et nous leur souhaitons la bienvenue.

Notre commune se porte bien et il y fait bon vivre ! Cet état de fait est la résultante d'une mise en commun de bonnes volontés. Il aura fallu de nombreuses collaborations pour mener la commune là où elle est aujourd'hui et je tiens à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette tâche.

Malgré cette année bien singulière, la commune a toujours fonctionné sans interruption avec l'ensemble de son équipe, ses services et ses bénévoles.

Merci à tous les acteurs de la vie communale, je pense :

- A la nouvelle équipe municipale, pour son investissement, son dynamisme mais aussi son optimisme.
- A Catherine, Joseph, Joël, Agnès et Patrick (*parti en retraite fin 2020*), nos employés communaux qui, chaque jour, effectuent un travail de grande qualité, dans le but toujours essentiel du bien être des habitants de la commune.
- A nos sapeurs-pompiers, qui sont toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Aux membres du fleurissement (*élus et habitants*) qui participent activement à la qualité du cadre de vie de notre village
- Aux membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et aux bénévoles des œuvres caritatives et sociales.
- Aux bénévoles de la bibliothèque intercommunale.
- Aux membres et bénévoles de la paroisse qui entretiennent au quotidien notre église paroissiale et notre chapelle préservant ainsi notre patrimoine, les directrices de l'école et du collège pour la bonne gestion de l'établissement.
- Un grand merci aux dirigeants des entreprises et artisans implantés sur notre territoire, qui créent notre tissu économique local. A l'heure où les emplois deviennent une richesse qui se raréfie, Il est important de soutenir tous ceux qui les préservent. L'année 2020 n'ayant rien facilité.

Plus que jamais, il est important de maintenir les relations sociales. Ce lien social est largement alimenté par le tissu associatif de notre commune. Je voudrais remercier et féliciter tous les dirigeants et les bénévoles qui font de leur association un lieu de vie et d'échanges entre toutes les générations.

Pour terminer, je tiens à vous adresser en mon nom et au nom de toute de l'équipe municipale, tous nos meilleurs vœux. Que 2021 soit pour vous et vos proches une année pleine de bonheur, de santé et de réussite.

Bien fidèlement,

Michaël SIMON, Maire de Mesnil-Saint-Loup



Meilleurs
VOEUX

Relevés des compteurs d'eau - Du 5 au 11 janvier 2021

Le relevé des compteurs sur la commune de MESNIL SAINT LOUP
aura lieu **DU 5 AU 11 JANVIER 2021 INCLUS.**

Conseils et précautions : Veuillez permettre l'accès à vos compteurs ou confier vos clés à un voisin.



Votre Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (S.D.D.E.A.)

Bibliothèque Intercommunale Mesnil-Dierrey

La bibliothèque vous accueillera de nouveau et avec grand plaisir à partir du mardi 5 janvier 2021, aux jours et horaires suivants :

- Mardi et jeudi de 16h30 à 18h30 (et 17h45 si le couvre-feu passe à 18h00)
- Samedi de 10h00 à 12h00

Qu'en cette nouvelle année, nous sortions de 2020 plus fort, plus attentif aux autres et que les bonnes nouvelles s'accumulent.

Gertrude, Dominique, Jacques, Marguerite, Marie-Reine, Odile C., Odile S., Maryse, Renée et Bernadette.

Le respect des gestes barrières reste d'actualité

Bibliothèque, 4 bis place du terreau 10190 Mesnil St Loup



Chenille processionnaire du pin

La période propice à l'utilisation de l'Écopiège pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin approche, avec le début des processions à partir de mi-février à nos latitudes.

Un nuisible urticant et dangereux :

La chenille processionnaire du pin est le principal défoliateur du pin, provoquant une perte de croissance et donc un affaiblissement de l'arbre, mais menant rarement à leur mort.

Leurs corps est recouvert de poils urticants dangereux pour l'homme comme pour les animaux. Ces poils peuvent provoquer des éruptions cutanées, des démangeaisons, des œdèmes, des décollements de la rétine, ...

L'écopiège :

L'Écopiège à mettre en place dès le début des processions des chenilles c'est-à-dire à partir de mi-février pour une récupération jusqu'à mi-mai. Il s'agit d'un dispositif placé autour du tronc des pins ou des cèdres qui va permettre de capturer les chenilles processionnaires du pin lorsqu'elles descendent en procession pour aller s'enterrer.

L'Écopiège apporte une solution alternative, basé sur la biologie de ces chenilles. Respectueux de l'écosystème, il intercepte exclusivement la chenille processionnaire du pin.

Renseignements et commande :

Si vous souhaitez commander des Écopièges contre la processionnaire du pin (27€/U), contactez l.audren@fredonca.com avant le vendredi 22 janvier 2021. Les commandes seront groupées, merci de respecter ce délai. Les commandes devraient être disponibles dès la semaine du 1er février et seront récupérables dans nos locaux de FREDON Grand Est situés au lycée agricole Charles Baltet à St-Pouange (10120).

Afin de regrouper les besoins, des exemplaires de bon de commande sont disponibles au secrétariat de mairie.

FREDON Grand Est - Reim - 03.26.77.36.65 - contact@fredonca.com - www.fredonca.com

Information taxe d'aménagement

www.taxe-amenagement.fr

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

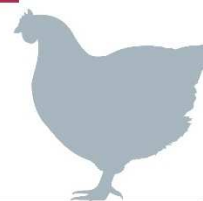
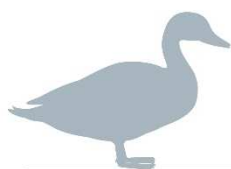
Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable). Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)

Monoxyde de carbone : connaître les bons gestes

Quels symptômes en cas d'intoxication ?

Fatigue inexplicable, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance, voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

Les premiers gestes à faire en cas d'accident

- **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air
- **Arrêtez si possible** toute combustion
- **Evacuez les locaux**, videz-les de leurs occupants
- **Alertez les secours :**
15 pour le SAMU 18 pour les pompiers
112 pour le numéro d'urgence européen
114 pour les personnes sourdes ou malentendantes



www.stopmonox.com

www.ars.grand-est.sante.fr
> Rubrique Grand public > Protégez votre santé
> Habitat, espace clos > Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX
Standard régional : 03 83 39 30 30



www.grand-est.ars.sante.fr



@ars_grand_est



@ARSGrandEst



Agence Régionale de Santé Grand Est

ARS Grand Est - Novembre 2020

Comment prévenir les intoxications par le monoxyde de carbone ?

Appareils mobiles, chauffages d'appoint



Les appareils mobiles de chauffage d'appoint doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère.

Renouveler l'air du local

Ces appareils ont besoin d'un volume d'air important pour bien fonctionner. La pièce où l'appareil est utilisé doit être munie d'arrivées et de sorties d'air vers l'extérieur.

Par ailleurs les arrivées d'air (bouche ou lame d'aération, VMC) ne doivent pas être bouchées.

Ne pas utiliser au-delà de la durée indiquée par le constructeur

Les chauffages mobiles d'appoint sont recommandés pour des utilisations ponctuelles. Ils ne doivent pas être utilisés en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal. En cas d'utilisation prolongée, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du monoxyde de carbone.

Entretien son matériel

Chaque hiver, veillez à l'entretien de votre appareil auprès de votre spécialiste revendeur. Un appareil mal réglé ou encrassé consomme davantage, a une durée de vie plus courte et augmente le risque d'intoxication.

Chaudières (bois, charbon, gaz, fuel)



Une chaudière doit être installée par un professionnel qualifié.

Vérifier et entretenir annuellement son matériel

Il est obligatoire de demander annuellement à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète.

Assurer une évacuation correcte des gaz brûlés

Il faut veiller à ce que le conduit de cheminée auquel est raccordée la chaudière soit en bon état, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable), et que sa vacuité et son étanchéité soient totales.

Un ramonage est obligatoire au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département)

La prévention des intoxications par le monoxyde de carbone passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à cet entretien.



⚠ Pour éviter un nouvel accident

- Aérez, ventilez
- Faites contrôler vos installations de chauffage et d'eau chaude
- Respectez les consignes d'utilisation des fabricants

Cuisinières (bois, charbon, gaz)



Il ne faut pas détourner les appareils de l'usage auquel ils sont destinés. Ainsi, les cuisinières à gaz ne doivent pas être utilisées pour le chauffage (ex : porte du four maintenue ouverte).

Les brûleurs de la cuisinière à gaz doivent être nettoyés régulièrement

(on doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice). S'ils sont encrassés, le mélange air gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

Inserts de cheminée, poêles



Les conduits d'évacuation doivent être en parfait état, sans obturation, sans défaut d'étanchéité et parfaitement isolés. Ils doivent être ramonés périodiquement au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département)

Moteurs à explosion (véhicule, appareil de bricolage, groupe électrogène)



Il ne faut pas utiliser de moteur à explosion dans un endroit confiné (ex : ne pas faire tourner le moteur d'une voiture dans un garage fermé).

Ce conseil est également valable pour les deux-roues, les tondeuses, tronçonneuses...

Les groupes électrogènes comportant un moteur à combustion interne doivent impérativement fonctionner en extérieur. En cas de mise sous abri, celui-ci doit être totalement ventilé et indépendant des lieux d'habitation.

Cas des cheminées à l'éthanol / bioéthanol

Si une cheminée à l'éthanol est placée dans une petite pièce ou une pièce mal ventilée, la combustion se fait mal et peut aboutir à la production de monoxyde de carbone.



Association pour le Don de Sang Bénévole d'Estissac et environs

Pour les collectes de sang de janvier, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous, pour fluidifier les passages, et limiter votre temps d'attente. Nous comptons sur vous !



Invitation Collecte

L'Association pour le Don du Sang Bénévole d'Estissac et Environs

Vous incite à **donner votre sang** lors des 2 prochaines collectes organisées sur le secteur du pays d'Othe :

Vend. 08 janvier 2021 de 14h30 à 18h30
salle polyvalente d'Aix en Othe (à droite de la mairie)



Vend. 22 janvier 2021 de 14h30 à 18h30
salle polyvalente de Neuville sur Vanne



Prenez rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr !

(Prochaines collectes : 23 avril à Fontvannes ; 30 avril à Aix en Othe)

Vérifiez si vous pouvez donner : <https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner>

Le don de sang est un acte solidaire, anonyme et sécurisé. Vous êtes prêt ? Donnez !

Il n'existe à ce jour aucun produit capable de se substituer au sang humain. Le don de sang est donc indispensable pour soigner certaines maladies. Les produits sanguins ont une durée de vie limitée et les besoins sont quotidiens pour [répondre à la demande des malades](#).

Les besoins en chiffres :

- Chaque année, un million de malades sont soignés grâce au don de sang.
- Chaque jour, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour faire face aux besoins.
- 47 % des patients transfusés sont atteints d'un cancer ou d'une maladie du sang.
- 35 % des transfusions sont réalisées à l'occasion d'une intervention chirurgicale.
- 32 % des transfusions interviennent lors d'urgences relatives et 12 % lors d'urgences vitales.

Plus d'infos sur : <https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner>

Association pour le Don du Sang Bénévole d'Estissac et environs

Xavier DUQUENNOY 26, rue de la Voie Neuve 10190 CHENEGY

dbs.estissac@orange.fr

Amicale des sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers de Mesnil-Saint-Loup vous remercie de votre générosité, votre reconnaissance et vos nombreux messages de soutien et d'encouragement à notre égard lors de la présentation de notre calendrier.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021.

Françis, Jean-Luc, Denis, Alexandre, Christian, Jeannine, Julien, Stéphane et Sandra

Ainsi font pour Marion

Le prochain ramassage de papiers aura lieu le samedi 9 janvier 2021 dans l'après-midi.

(Sont admis : journaux, magazines, publicités, enveloppes, catalogues, tickets de caisses, tickets de réductions de votre magasin, papiers passé à la broyeuse...surtout pas de cartons, même très fins, ni plastiques)

Déjà 2 tonnes ont été récolté pour cette association depuis le printemps 2020.

Les gestes barrières seront respectées

Merci à tous.

Aurore et Martin VELUT



Petites annonces

A vendre 1 table et 4 chaises assorties 50€, chauffeuse pliante 20€ et 4 coussins 5€ pièce ou 15€ les 4.
Appeler au 03.25.40.45.79 après 18h00.

Bernadette SIMON 4 place du terreau



**** Prochain infomesnil : mercredi 3 février 2021 ****

